

Facilitez-vous la vie quotidienne en adaptant votre logement !



La Carsat Pays de Loire vous propose une aide spécifique :

l'Aide à l'amélioration de l'habitat et au cadre de vie

pour subventionner certains travaux d'aménagement,
rénovation et adaptation de votre logement.

Pour quels travaux ?

- Aménagement des parties sanitaires (*remplacement d'une baignoire par une douche, WC surélevé*)
- Accessibilité au logement
- Motorisation et pose de volets roulants (*dans les pièces de vie*)
- Travaux d'isolation⁽¹⁾
- Remplacement d'une chaudière ancienne⁽¹⁾
- Création d'un lieu de vie au rez-de-chaussée

⁽¹⁾ Uniquement dans le cadre du dispositif "Habiter Mieux" : consultez anah.fr

Montant de l'aide

La participation de la Carsat Pays de Loire varie selon vos ressources. Elle peut atteindre **3 500 € maximum**.

Conditions pour en bénéficier

Vous devez être retraité du régime général à titre principal, **ne pas bénéficier d'aides légales du Conseil Général (Apa⁽¹⁾, Pch⁽²⁾, Psd⁽³⁾, Actp⁽⁴⁾) et ne pas dépasser un plafond de ressources.**

Comment ça marche ?

L'aide à l'amélioration de l'habitat passe par **une 1^{ère} étape clé** : l'évaluation de vos besoins par un évaluateur conventionné par la Carsat. Il vous rencontrera pour :

- analyser et comprendre votre situation,
- vous apporter des conseils de prévention,
- préconiser éventuellement des travaux d'adaptation de votre logement.

Avec votre accord, une commande d'intervention sera passée auprès d'un prestataire Habitat conventionné.

Comment faire une demande ?

 **Allez sur le site internet de la Carsat Pays de Loire, carsat-pl.fr, rubrique Retraités / Votre logement / Aide pour aménager votre logement.**
Vous trouverez :

- les barèmes de ressources et la participation de la Carsat,
- la demande "d'Aide pour Bien vieillir chez soi" à télécharger, à compléter en précisant la nature de vos travaux et à adresser directement à la Carsat au service Action sociale retraite,
- la liste des prestataires Habitat conventionnés par la Carsat.

OU

 **Contactez un prestataire Habitat conventionné** (selon la liste figurant sur le site Carsat) ou le **Clic⁽⁵⁾ le plus proche de votre domicile**. Il vous renseignera sur cette prestation et vous guidera dans vos démarches.

⁽¹⁾ Allocation personnalisée d'autonomie

⁽²⁾ Prestation de compensation du handicap

⁽³⁾ Prestation spécifique dépendance

⁽⁴⁾ Allocation compensatrice pour tierce personne

⁽⁵⁾ Centre local d'information et de coordination